

Monseigneur,

Iro suis engendré, que je suis carde, que je vous ay donné la
peine, estant iij: à Utrecht d'envoyer un de vos gens a mon
logis, afin que je vous allasse parler a vostre ~~ostre~~ ^{Majesté}, de la
Place Royle, et d'autant plus que la negligience de
mon laquais, que j'avois laissé au logis, a este si grande,
que de me le dire a unz hennet la miet, comme il
me allois mettre au liet, estant dehors de retour de ma
maison d'Utrecht a six hennet et demy: Je me troue a
plus grand honneur que d'avoir occasion de recevoir vos
commandements, et si nestors si hennet, qu'il y eut
chose dont il vous plairoit me faire part par vos
sages conseils, on en q'loj vous me cognostriez capables
si employer vous entierement que parmi tout d'obligation que
je vous ay ce ne sera une des moindres qu'auant de vous faire
a gages de me faire mandez comme il vous plaira vous servir, de
celuy qui sera de tout hennet puse de vous aller trouver
a la ffayie et au liet ou vous servir, sans oublier le
devoir que l'obligation d'estre a jamais,

Monseigneur,

Boston Trybunale, et les obli-
gations constantin;

le 23 Sept. 1647.

Utrecht
3

Geylvoos d'Amstel d'Udreyen

236

239

U.
Huygens

Off
Compt. C. Huygens Rensselaer Con
Secteur De Son Alteza Sua Majestad De Hol
landia. etc.

La Haye